

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles**

37 37 21

Séance du 25 mars 2010

Date de la convocation

02 03 10

Date d'affichage

02 03 10

Objet de la Délibération

2010-03-06

Décision Modificative
N° 1/2010

L'an deux mille dix

Et le vingt cinq mars

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), JF FAVETTE (CdC Saint-Chinianais), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), J. HUC (CdC Coteaux & Châteaux), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), M.OLMOS (CdC Minervois), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), A. SICILIANO (CdC Coteaux & Châteaux), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
REÇU LE

- 6 AVR. 2010

Finances, Fonction publique territoriale,
Affaires communales et Intercommunalité

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 30/03/10
à 30/03/10

Objet : Décision Modificative N°1/2010

Afin d'ajuster le budget de l'exercice en cours, il convient d'inscrire en augmentation de crédits :

- en recettes de fonctionnement :
 - le report du résultat 2009, à hauteur de 120.325,35 €,
 - la subvention FEDER concernant le projet de développement des TIC, pour 105.421 € ;
- en dépenses de fonctionnement :
 - les subventions à verser aux partenaires du projet de développement des TIC pour 105.421 € ;
 - un virement au compte Autres services extérieurs pour 120.325,35 € ;
- en recettes d'investissement :
 - le report du résultat d'investissement 2009, à hauteur de 4.952,32 €, tel que délibéré lors de l'affectation du résultat 2009 ;
- en dépenses d'investissement :
 - les dépenses affectées à l'informatique et la bureautique pour 4.952,32 €.

Section	Chap.	Désignation	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
F	002	Excédent antérieur reporté		120.325,35 €
F	74	7477 FEDER-Projet TIC		105.421,00 €
F	65	6573 Subventions de fonctionnement – Projet TIC	105.421,00 €	
F	012	6228 Autres services extérieurs	120.325,35 €	
TOTAL			225.746,35 €	225.746,35 €

Section	Chap.	Désignation	DEPENSES Augmentation de crédits	RECETTES Augmentation de crédits
I	001	Solde d'investissement reporté		4.952,32 €
I	2183	Informatique et bureautique	4.952,32 €	
TOTAL			4.952,32 €	4.952,32 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir inscrire en augmentation de crédits suivant le tableau ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical accepte cette décision modificative pour ajuster le budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 25 mars 2010.

Le Président,
Francis BOUTES


